

Adresse des administrateurs du département de Loir-et-Cher qui invitent la Convention à ne quitter la massue populaire que lorsque le dernier conspirateur aura été frappé, lors de la séance du 20 germinal an II (9 avril 1794)

Citer ce document / Cite this document :

Adresse des administrateurs du département de Loir-et-Cher qui invitent la Convention à ne quitter la massue populaire que lorsque le dernier conspirateur aura été frappé, lors de la séance du 20 germinal an II (9 avril 1794). In: Tome LXXXVIII - Du 13 au 28 germinal an II (2 au 17 avril 1794) p. 349;

https://www.persee.fr/doc/arcpa_0000-0000_1969_num_88_1_29342_t1_0349_0000_15

Fichier pdf généré le 01/02/2023

vaisseau périra. A cet effet ils ont soufflé les vents de la discorde; ce nouveau projet n'est point échappé à votre surveillance. Saint-Just a parlé et à sa voix ces vents sont rentrés dans leurs cachots ténébreux; et les tyrans et les partisans de la tyrannie vont être de nouveau terrassés. Les mesures révolutionnaires sont les vents heureux qui enflent dans ce moment les voiles de ce vaisseau; il marche rapidement, et grâce aux pilotes qui tiennent le gouvernail éclairé par le fanal lumineux de la Montagne, il arrivera au port, à ce port si désiré de tous les bons citoyens puisque c'est là que dans le sein du bonheur ils doivent goûter les heureux fruits de la Révolution.»

J. LERAT, ALLAIN, DUPRÉ, DELATREMBLAIS, L. SANSON, POYARD, GAUTHIER-MANCILLY, MEUNIER-AUGER, BARREL, BLANCHET.

22

L'administration du district de Valence envoie deux tableaux de ses opérations relativement aux domaines nationaux et aux biens des émigrés : elle ne connoît, dit-elle, et ne suit que la loi. C'est dans ces tableaux que sont tracés les sentimens qui l'animent pour le succès de la Révolution; elle assure que bientôt tous ces biens seront finis de vendre dans son arrondissement.

Mention honorable, insertion au bulletin et renvoi au comité des domaines (1).

23

La société populaire de Nîmes expose avec indignation l'acharnement de l'aristocratie à poursuivre les patriotes les plus purs; elle prétend que le citoyen Voulland, membre de la Convention, a été en butte à ses traits; mais qu'il n'est pas au pouvoir de la calomnie d'effleurer la conduite patriotique de ce citoyen. Elle adhère avec empressement à une adresse de la société populaire d'Uzès, dans laquelle il est rendu justice au patriotisme de ce député.

Mention honorable, insertion au bulletin, et renvoi au comité de salut public (2).

« Citoyens représentants, écrit la Société populaire de Nîmes, la surveillance ne respecte ni les vertus ni les places; la calomnie plane dans votre sein jusque sur le sommet de la montagne, puisqu'elle ose s'attacher au citoyen Voulland, dont la vie privée et politique honore l'homme et le citoyen; lui, le plus chaud défenseur de la liberté, le soutien le plus ferme des droits de la souveraineté du peuple; lui, enfin, pour qui la Société populaire d'Uzès, vétérante en liberté, vous a témoigné le plus tendre intérêt, et dont nous partageons les sentimens. Tel est, législateurs, le projet de l'aristocratie; elle assassine les hommes qu'elle ne peu cor-

rompre; et notre commune en offre un exemple dans la personne du citoyen Courbis, qu'un de vos décrets vient de rendre à ses fonctions. » (1).

24

Les administrateurs du département de Loir-et-Cher invitent la Convention nationale à ne quitter la massue populaire que lorsque le dernier conspirateur aura été frappé; ils la remercient d'avoir encore une fois sauvé le vaisseau de la République.

Mention honorable, insertion au bulletin (2).

[Blois, 16 germ. II] (3).

« Continuez, Législateurs, à bien mériter de la patrie et ne quittez la massue dont vos bras sont armés, qu'après avoir anéanti le dernier des conspirateurs; par votre énergie et votre courage vous avez plus d'une fois sauvé du naufrage le vaisseau de l'Etat sans cesse agité par la tempête. Les suppôts de la tyrannie, de la royauté et du fédéralisme, tous ces monstres enfin, ont disparu. A leur tour, les faux patriotes, les ambitieux, les intrigans, et les hommes corrompus vont disparaître et bientôt il ne nous restera plus que le souvenir de leurs forfaits.

Grâces vous soient rendues, Pères du Peuple, Pères de la Patrie, la France républicaine vous doit son salut et sa gloire; la liberté marchant à pas de géant va porter son flambeau lumineux dans les régions les plus éloignées et la chute inévitable des tyrans de l'Europe et de leurs trônes ébranlés va cimenter à jamais le gouvernement démocratique que vos mains habiles ont édifié au milieu des orages inséparables d'une grande révolution. De vos mesures hardies et soutenues dépend donc le destin de la France, le bonheur ou le malheur du peuple. Eh bien, Législateurs, pour déjouer tous les complots ourdis par les despotes coalisés, restez constamment à votre poste, soyez inébranlables dans vos résolutions; faites respecter vos lois révolutionnaires dans l'intérieur. Soyez enfin inexorables envers les traîtres et les fripons, tandis que nos phalanges républicaines vont faire bonne et prompt justice des brigands couronnés. »

LEGROS, CAMERIAN, BELLENOUE, VILLIER, DUFRAN, MAUNIER, BRUN, LESAGE, AMAURY (*secrét.*).

25

La société populaire de Mont-Unité, ci-devant Saint-Gaudens, applaudit au décret qui soulage les patriotes indigens aux dépens des riches ennemis de la révolution : elle n'est pas moins reconnoissante de celui qui rend la liberté aux nègres. Les membres du comité de salut public, dit cette société, ont jusqu'à ce

(1) Bⁱⁿ, 21 germ. (suppl^t).

(1) P.V., XXXV, 100. Bⁱⁿ, 20 germ.; *Débats*, n° 568, p. 348.

(2) P.V., XXXV, 101. *Débats*, n° 571, p. 390.

(2) P.V., XXXV, 101. Bⁱⁿ, 21 germ. (suppl^t); *J. Sablier*, n° 1248; *Débats*, n° 571, p. 389.

(3) C 298, pl. 1040, p. 18.